



Gestion des déchets... ATTENTION

Madame, Monsieur,

Il ne se passe pas une journée sans que les médias attirent notre attention sur les problèmes environnementaux. Parmi ceux-ci, le tri des déchets doit nous interpeller.

Il s'avère que beaucoup dans notre département ignorent encore qu'il faut absolument éviter de mettre du verre dans les bacs à ordures ménagères et les collectes sélectives. Il n'y a qu'un seul endroit où les verres peuvent être déposés à Tournes : dans les conteneurs (rue de la gare, parking du cimetière, hameau des fontaines).

Ardenne Métropole engage une campagne de prévention et une « action corrective sur le tri des emballages en verre » dans toute l'agglomération. Les agents en charge de la collecte vont effectuer des vérifications des bacs et des contacts seront pris avec les habitants pour leur expliquer l'importance du tri des emballages en verre. Des messages seront alors accrochés sur les bacs d'ordures ménagères avec une double information : « la présence d'emballages en verre a été constatée dans vos poubelles » et un deuxième message pédagogique sur le tri des emballages en verre.

Pour information, on trouve une moyenne de 9 kg de verre par Ardennais et par an dans les ordures ménagères alors qu'ils devraient être déposés dans les conteneurs afin d'être recyclés. Le traitement des emballages en verre coûte 5 fois plus cher lorsqu'ils sont jetés dans les ordures ménagères : 180 euros / tonne au lieu de 35 ! Le verre se recycle à l'infini.

Enfin, pensons à nos enfants, petits enfants et descendances... Il faut absolument éviter d'enfouir dans nos terrains des déchets tels que verre, matières plastiques, métaux, amiante... Cette pratique est totalement illégale. Les terrains risquent d'être irrémédiablement pollués. C'est une attitude civique élémentaire.

Merci.

Bien à vous,

Gérard CARBONNEAUX

Maire de Tournes



Les décisions du Conseil Municipal

Réunion du 15 novembre 2019 - 20h00

Résumé du compte-rendu (Le compte-rendu intégral est consultable sur le site internet de la commune : www.tournes.fr).

Présents

M. Gérard CARBONNEAUX, Mme Monique JOIGNAUX, M. Jean-Pierre LESIEUR, Mme Aline HAPLIK, M. Philippe CLAUSSE, M. Jean-Loup LASSAUX, M. Gwénaél WEBER, M. Johann PRZYBYLSKI, Mme Pascale ANSELMO, M Thibault FAY, M. Olivier SAVATTE.

Absents ayant donné pouvoir

Mme Corinne D'INNOCENTE (pouvoir à Mme Aline HAPLIK).
Mme Isabelle BERTRAND (pouvoir à M. Philippe CLAUSSE).
M. Gil ANGARD (pouvoir à M. Gérard CARBONNEAUX).

Absents

Mme Emilie DEMANTIN.

Secrétaire de séance

Mme Aline HAPLIK.

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de M. Gérard CARBONNEAUX, Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie.

Le conseil désigne Mme Aline HAPLIK comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 29 août 2019 est approuvé.

Monsieur le Maire demande qu'une question supplémentaire soit portée à l'ordre du jour : signature d'un avenant n°1 au marché passé pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents d'inscrire ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

Informations sur les décisions du Maire prises dans le cadre des délégations du conseil Municipal : demande de subventions au titre du contrat de territoire 2017-2025 pour la construction d'une salle des sports

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a déposé auprès du Conseil Départemental, au titre du Contrat de Territoire 2017-2025, une demande de subventions pour la construction d'une salle des sports.



Echange de terrains dans le cadre de la réhabilitation du Hameau des Fontaines

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve un échange de parcelles sises au Hameau des Fontaines entre la commune et des particuliers, moyennant le versement d'une soulte à la commune de 105 euros. Les frais de géomètre et d'acte notarié seront supportés pour moitié par la Commune. La parcelle acquise sera transférée dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune.

Acquisition par la commune d'une parcelle appartenant à un particulier, en vue de l'élargissement et du prolongement du chemin de la Croix de Warcq

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le principe de l'acquisition de deux parcelles sises à Tournes, moyennant le prix principal de un euro symbolique. Les frais de bornage, d'acte notarié et de publication seront supportés par la Commune. Les deux parcelles achetées seront transférées dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune.

Acquisition par la commune de deux parcelles appartenant à un particulier en vue de l'élargissement de la rue Marcel Fay

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le principe de l'acquisition de deux parcelles sises à Tournes, moyennant le prix principal de un euro symbolique. Les frais de bornage, d'acte notarié et de publication seront supportés par la Commune. Les deux parcelles achetées seront transférées dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune.

Déplacement de la Croix du chemin de Warcq

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de déplacer la Croix de Warcq au lieu dit "Les trois chênes" considérant que celle-ci est actuellement implantée sur un terrain privé.

Désignation d'un coordonnateur et de deux agents recenseurs pour l'enquête de recensement de la population du 16 janvier 2020 au 15 février 2020

A l'unanimité, le Conseil municipal désigne deux agents recenseurs et un coordonnateur d'enquête chargé de l'organisation de l'enquête de recensement de la population et de l'encadrement des agents.



Signature avec le Parc Naturel Régional des Ardennes d'une convention portant autorisation d'équipement d'un itinéraire de randonnée

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec le Parc Naturel Régional des Ardennes une convention pour le balisage d'un itinéraire de randonnée traversant la commune de Tournes.

Engagement des dépenses d'investissement au budget primitif 2020 à hauteur de 25 % des crédits prévus au budget 2019

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2020 et jusqu'au vote du prochain budget.

Avenant n°1 au marché passé pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec l'Entreprise CAPITAINE CONSTRUCTION un avenant n°1 au marché passé pour la mise aux normes d'accessibilité et la restructuration partielle de bâtiments communaux pour un montant de 926,00 euros H.T. (Nouveau montant du marché compte tenu de l'avenant : 37 697,63 euros H.T.).

Questions diverses

Monsieur le Maire interroge le Conseil sur l'opportunité d'acquérir du terrain dans le village en vue de la réalisation d'équipements communaux futurs, et notamment d'une salle des sports. Le Conseil se montre favorable à cette possibilité sous réserve que le prix d'acquisition soit en adéquation avec le prix du marché.

Il donne ensuite la parole aux adjoints pour apporter diverses informations.

Réunion du 9 octobre 2019 - 19h00

Présents :

Monsieur Gérard CARBONNEAUX, Président.

Madame Monique JOIGNAUX, vice-présidente.

Membres élus : Mesdames Pascale ANSELMO, Isabelle BERTRAND

Messieurs Johann PRZYBYLSKI, Olivier SAVATTE.

Membres nommés : Mesdames Corinne BOCQUET, Francine SAINTOURENS, Agnès VELPRY.

Absents excusés : Mesdames Emilie DEMANTIN, Amélia LAIRET, Martine LAIRET, Monsieur Jean Christophe MAHUT.

Elue secrétaire de séance : Madame Pascale ANSELMO.

Début de la séance : 19 h

1 –Organisation du repas des anciens du 1er décembre 2019

1 – Choix du menu et tarif :

Madame Monique JOIGNAUX rappelle que le repas des anciens sera préparé cette année par la maison GRANDJEAN de Tournes. Elle présente le menu et le devis qui est accepté à l'unanimité.

2 – Participation financière des conjoints des élus et membres du CCAS :

Pour rappel, une participation de la valeur du repas est demandée au conjoint des élus et membres du CCAS. Après en avoir délibéré, la participation est acceptée à l'unanimité.

2 – Organisation de la fête du Saint Nicolas du 8 décembre 2019 à 15 h

Pour compléter l'organisation de la fête de Saint Nicolas du 8 décembre 2019 décidée lors du Conseil d'administration du 11 mars 2019, Madame JOIGNAUX propose plusieurs devis oscillant entre 499 et 900 euros pour plusieurs types de spectacle durant entre 25 minutes et 1 heure : clowns, bulles de savon etc ... Après discussion, elle propose de renouveler l'animation de 2017 : arrivée de St Nicolas en calèche tirée par un cheval et tours de calèche ensuite aux enfants de Tournes.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité la proposition de cette manifestation.

.

3 - Colis de Noël 2019

Madame JOIGNAUX présente les différentes propositions de fournisseurs et propose de sélectionner la société qui préparera les colis.

Etant satisfait de la prestation des deux années précédentes, les coffrets "Le Terroir" de la société Paul Larédy ont été retenus à l'unanimité.

4 - Chèques à encaisser

L'Association Tournes Solidarité a participé financièrement à l'inscription des familles de Tournes à l'ALSH 7 pour l'été 2019 pour un montant de 551 euros dont le chèque a été déposé en mairie. Madame JOIGNAUX propose aux membres de bien vouloir l'accepter pour encaissement.

5 - Questions diverses

- **Commande des sacs de pellets** : Monsieur PRYZBYLSKI avait proposé de distribuer un sondage auprès de la population pour une commande groupée de sacs de pellets. Onze personnes ont répondu favorablement à cette enquête et une commande de 945 sacs a pu être réalisée à raison de 4 euros le sac de 15 kg de granulés 100 % résineux (livrés à domicile).
- **Distribution de sel en cas de verglas et neige** : lors du C.A. du 11 mars, il a été décidé à l'unanimité de distribuer, sur demande, du sel de déneigement aux personnes ayant 75 ans et plus. Après discussion, les employés communaux porteront donc au domicile des personnes âgées un sac de sel sur demande.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h20.



Informations aux habitants



Affaires administratives

◆ Fermetures exceptionnelles de la Mairie

En raison des fêtes de fin d'année, la mairie sera exceptionnellement fermée le mardi 24 décembre après-midi et le mardi 31 décembre après-midi.

◆ Recensement de la population - Enquête de 2020

Cette année, les habitants vont être recensés.

Le recensement se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil.

Votre participation est essentielle et obligatoire.

Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logements, etc... Il apporte aussi des informations sur les logements.

Ces chiffres aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître les disponibilités en main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Enfin, les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc ...). C'est pourquoi, la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête. Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

◆ Inscriptions sur les listes électorales

L'année 2020 sera marquée par les élections municipales qui se dérouleront les 15 et 22 mars. Il est donc important de s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir participer à ce scrutin.

Les nouveaux arrivants doivent demander leur inscription en mairie avant le 7 février 2020, **mais il est recommandé de le faire sans attendre**. Il est nécessaire de se munir de sa carte nationale d'identité,



ou de son passeport, ainsi que d'un justificatif de domicile. Les jeunes venant d'avoir 18 ans sont inscrits automatiquement. Il est toutefois recommandé de vérifier en mairie que l'inscription a bien eu lieu.

Il est possible de faire son inscription en ligne sur le nouveau téléservice mis en place par le Ministère de l'Intérieur. Il permet également à chaque citoyen de vérifier sa commune d'inscription et le bureau de vote dans lequel il est inscrit pour voter :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/ise>

◆ Numéros d'urgence de dépannage

Gaz (GRDF) : N° vert 0 8000 473 333 (appel gratuit)

Électricité (Enedis) : N° cristal 0 972 675 008 (appel non surtaxé)

Assainissement (Ardenne Métropole) : 03 24 57 13 78



Vie associative

◆ Association des Parents d'Elèves

L'Association des Parents d'Elèves du Pôle Scolaire fait appel aux parents désireux de s'investir dans l'association. Prendre contact avec Madame RENOLLET : mathilde.renollet@gmail.com.



Urbanisme - Environnement

◆ Démarrage des travaux Ad'AP

La première tranche des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux pour les personnes handicapées a débuté il y a quelques semaines. Elle concerne le pôle scolaire, la maison des associations et la salle des fêtes. Il s'agit d'un chantier de grande ampleur nécessitant la coordination de 7 corps de métiers différents. Ces travaux ont été engagés simultanément sur les trois sites en prenant en compte les contraintes de calendrier (par exemple les vacances scolaires). Ils vont se poursuivre pendant les prochaines semaines pour leur achèvement (si tout va bien) avant la fin de l'année.



CCAS

**C.C.A.S.**

◆ Bons d'achats de Noël

Nous rappelons les conditions pour bénéficier du bon d'achat de Noël destiné aux personnes porteuses d'un handicap (délibération du Conseil d'administration du C.C.A.S. du 11 mars 2019) :

- résidence de la personne portant le handicap obligatoirement à Tournes ;
- inscription de la demande auprès du C.C.A.S. de Tournes ;
- photocopie de la notification MDPH justifiant du taux de l'handicap ;
- RIB au nom de la personne portant le handicap égal ou supérieur à 80% ;



Vos élus au travail

◆ Septembre

- | | |
|---|--|
| <p>04 ▪ Réunion avec Ardennes Métropole (spectacle de marionnettes)</p> <p>05 ▪ Inter commission du Conseil communautaire</p> <p>08 ▪ Cérémonie du Bois de la Rosière</p> <p>10 ▪ Réunion Maire-Adjointes
▪ 3ème commission d'Ardennes Métropole</p> <p>12 ▪ Signature vente de terrain à Ardennes Métropole
▪ Signature achat de terrain</p> <p>13 ▪ Inauguration du Campus Sup Ardennes à Charleville-Mézières
▪ Réunion avec les associations</p> <p>14 ▪ Baptême républicain
▪ Inauguration bretelle d'accès de l'entreprise BEMACO à Warcq</p> <p>17 ▪ Réunion concernant un projet d'implantation d'une antenne relais téléphonique</p> | <p>18 ▪ Rencontre de l'Architecte des Bâtiments de France
▪ Réunion Maire-Adjointes</p> <p>22 ▪ Journée du patrimoine</p> <p>24 ▪ Réunion de travail avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
▪ Conseil Communautaire</p> <p>25 ▪ Spectacle de marionnettes</p> <p>26 ▪ Animation de LOXAM (Zone d'activités Emeraude)</p> <p>27 ▪ Réunion Maire-Adjointes</p> <p>30 ▪ Assemblée générale de l'Association des Parents d'Elèves</p> |
|---|--|

◆ **Octobre**

- 01** ▪ Réunion Maire-Adjointes
 - Réunion avec les agents communaux
 - Célébration d'un PACS
 - Commission communication
- 02** ▪ Conseil syndical du Pôle Scolaire
- 04** ▪ Réunion avec l'Architecte des Bâtiments de France
 - Remise des prix des concours "Photos" et "Maisons fleuries"
- 08** ▪ Réunion Maire-Adjointes
- 09** ▪ Conseil d'administration du C.C.A.S.
- 10** ▪ Conseil du Syndicat Forestier Intercommunal des Onze Communes
- 14** ▪ Commission des travaux.
- 15** ▪ Formation à la DDT
 - Rencontre avec le Conservateur des antiquités
 - 3ème commission Ardennes Métropole
- 16** ▪ Formation AMDA
- 17** ▪ Réunion de travail avec un architecte (Ad'AP 2ème tranche).
- 18** ▪ Réunion Maire-Adjointes
- 20** ▪ Randonnée pédestre A.T.S.
- 22** ▪ Célébration d'un PACS
- 23** ▪ Rencontre du responsable Arts plastiques de l'Inspection d'Académie
- 25** ▪ Réunion à Ardennes Métropole
- 28** ▪ Maintenance du système de vidéo protection avec la SCEE
- 29** ▪ Réunion avec un notaire
 - 3ème commission Ardennes Métropole
- 29** ▪ Réunion de travail avec un architecte
- 31** ▪ Inventaire église

Novembre

- 04** ▪ Rencontre avec l'ASTRM (club de football)
- 05** ▪ Réunion Maire-Adjointes
- 06** ▪ Commission communication
- 08** ▪ Déplacement à Fagnon
 - Intervention avec ENGIE
- 11** ▪ Cérémonie commémorative
- 12** ▪ Réunion de travail avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
- 13** ▪ Réunion Maire-Adjointes
 - Rencontre de la FDEA (Fédération des Energies)
 - Réunion de préparation d'une manifestation sportive
- 14** ▪ Réunion avec une entreprise (suite à des malfaçons)
 - Visite de l'Architecte des Bâtiments de France
 - Conseil d'école
- 15** ▪ Conseil municipal
- 16** ▪ Congrès de l'AMDA
 - Assemblée générale de l'Union Nationale des Anciens Combattants des Ardennes (salle des fêtes)
- 19** ▪ Réunion de chantier avec une association d'insertion
 - Conseil communautaire
- 20** ▪ Réunion Maire-Adjointes
 - Rencontre avec un architecte
- 21** ▪ Commission des travaux

Réunions hebdomadaires de chantier concernant les travaux de mise en conformité du Pôle scolaire, de la Maison des Associations et de la salle des fêtes.



A noter sur vos agendas

- ◆ **28 novembre** 15h00 à 20h00 à la salle des fêtes - Don du sang.
- ◆ **30 novembre** 18h00 à l'église de Rimogne - Concert de l'Harmonie de Rimogne et de la chorale Diapason : un conte de Noël.
- ◆ **01 décembre** 12h30 à la Salle des fêtes - Repas offert par le C.C.A.S. aux aînés du village.
- ◆ **08 décembre** 15h00 à la Salle des fêtes - . Goûter de St Nicolas offert aux enfants du village par le C.C.A.S
- ◆ **16 au 22 décembre** Distribution des coffrets gourmands aux anciens n'ayant pas participé au repas du 1er décembre
- ◆ **4 janvier** 19h30 à la Salle des fêtes - Vœux du Maire.

Permanences en mairie

Le Maire et les adjoints reçoivent tous les jours sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de mairie.

MAIRIE DE TOURNES

2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES
tél. : 03.24.52.93.04 - Fax : 03.24.52.97.55

Horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30
- mardi : 16h00 à 19h00

Contacts:

- M. le Maire : mairie.tournes@orange.fr
- Mme BEGLOT : accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr
- Mme TORELLA : mairie.tournes@wanadoo.fr
- Site Internet : www.tournes.fr
- Page Facebook : www.facebook.com/tournes.fr